

GUIGNOLÉE DES POMPIERS

Cette année, la guignolée des pompiers aura lieu le **samedi 21 novembre, de 9h00 à 15h30**. Toutefois, la procédure de collecte porte-à-porte a été revue et adaptée au contexte actuel de la COVID-19. De manière à assurer la santé et la sécurité de tous, les citoyens de Mille-Isles sont invités à venir porter des denrées non périssables ou à faire un don en argent grâce à un service au volant. Des équipes de bénévoles récupéreront les denrées et les dons directement aux voitures, et ce, sans contact direct avec les donateurs.

Voici les quatre (4) emplacements qui seront à votre disposition :

1. À l'intersection de la rue Hector et le chemin Scraire ;
2. À l'intersection de la Côte Saint-Gabriel et du chemin Tamaracouta ;
3. À l'intersection du chemin Black et du chemin de Mille-Isles ;
4. À l'intersection du chemin Riddell et du chemin de Mille-Isles.

Au courant de cette même journée, un service de collecte à domicile sera offert aux citoyens ayant une situation particulière (mobilité réduite ou aucun moyen de transport). Ces personnes sont invitées à téléphoner au 450 431-2012 afin d'informer les pompiers bénévoles et ainsi bénéficier de cette aide.

Pour prêter assistance aux pompiers lors de cette journée, veuillez contacter monsieur Alain Charbonneau à acharbonneau@mille-isles.ca. Vous pouvez également venir porter vos denrées et dons directement à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture jusqu'au 20 novembre inclusivement.

Cette collecte annuelle consiste à soutenir le Centre d'entraide d'Argenteuil dans sa mission afin d'aider les personnes en situation d'insécurité alimentaire. Rappelons que l'an dernier, la guignolée des pompiers de Mille-Isles a récolté plus de 25 paniers de denrées et près de 1 353.00 \$, ce qui a permis d'adoucir les fêtes à plusieurs dizaines de familles.

PANIER DE NOËL

Les demandes pour un panier de Noël du Centre d'entraide d'Argenteuil se font directement à la Municipalité de Mille-Isles jusqu'au 30 novembre 2020.

Vous devez téléphoner au 450 438-2958 poste 2610 afin d'obtenir un rendez-vous. Lors de votre inscription, une preuve de résidence, une preuve de revenu et un paiement de 5 \$ seront exigés.

Les paniers de Noël seront remis le mardi 15 décembre 2020, entre 15 h 30 et 16 h 00, à l'hôtel de ville située au 1262, chemin de Mille-Isles.

N'hésitez pas à vous inscrire et notez que cette démarche est confidentielle.

OFFRES D'EMPLOI

- Surveillants(es) de patinoire

Pour visualiser l'offre d'emploi, veuillez vous rendre sur le site Internet de la Municipalité ou contacter monsieur Yves Latour au 450 438-2958 poste 2612.

Bonjour à tous,

Permettez-moi de nous féliciter pour le bon travail comme collectivité afin de combattre la COVID-19. Pour l'instant, nous demeurons en zone orange sous surveillance, donc nous avons encore les privilèges que ceux et celles en zones rouges n'ont pas. Il est important de continuer à maintenir nos efforts de façon à les garder ! Également, je vous demande de demeurer respectueux envers les gens que vous croisez, que ce soit à l'hôtel de ville ou avec vos voisins. Même si vous vivez des frustrations, comprenez que ce n'est pas la faute de la personne avec qui vous communiquez.

Plusieurs parmi vous ont sûrement remarqué que l'asphaltage du chemin Tamaracouta a débuté et a cessé dans la même semaine. La météo n'étant pas favorable, nous avons dû suspendre les travaux de pavage. Néanmoins, dès que Dame Nature nous le permettra, l'asphaltage du chemin reprendra. À titre informatif, nous sommes toujours en attente de la confirmation de l'extension des délais du ministère des Transports. Il paraît que les analyses sont nombreuses et complexes. Il est malheureux de constater que le gros bon sens n'a plus sa place dans la machine administrative à Québec. Je vous invite à suivre l'info-travaux de l'Infolettre et du site Internet de la Municipalité pour la suite des développements dans ce dossier.

Ensuite, le conseil a passé un avis de motion pour citer une partie de la Réserve scout Tamaracouta à titre de site patrimonial. Le processus est donc entamé à la suite du dépôt des recommandations du comité patrimonial et du rapport détaillé sur la valeur patrimoniale du camp. Il y aura une séance publique sur le sujet tenue par le conseil local du patrimoine où vous pourrez vous exprimer et avoir des réponses à vos questions. La séance se tiendra le 18 novembre à 18 h 30 à la salle communautaire Strong. Notez que les mesures sanitaires actuelles nous obligent à limiter les places en salle à 10 personnes du public. La séance sera toutefois disponible en web diffusion à partir du 18 novembre sur le site Internet de la Municipalité dans le menu Conseil Municipal sous l'onglet Patrimoine pour consulter le lien de la réunion.

Il y a aussi le dossier relatif à l'Internet haute vitesse qui demeure toujours d'actualité et sachez que les citoyens de notre MRC qui se préinscrivent pour le service à venir auront droit à un branchement prioritaire lorsqu'il sera officiellement disponible. Je vous invite à visiter le site de Fibre Argenteuil (OBNL formé par notre MRC) pour plus de renseignements.

Je termine en remerciant l'équipe municipale, incluant les employés, les directeurs de services et les administrateurs, qui forment une équipe tissée serrée. Ils réussissent à servir la population de façon exemplaire en travaillant dans l'esprit d'aider les citoyens de notre Municipalité, malgré les contraintes de la COVID-19 et des mesures sanitaires.

Merci à vous tous.

Howard Sauvé

AVIS IMPORTANT

Païement des taxes municipales en 2021

En raison du contexte actuel de la COVID-19, le conseil municipal a pris la décision d'augmenter le nombre de versements pour le paiement des taxes en 2021. Ainsi, la plupart des citoyens pourront acquitter leurs taxes en six (6) versements, comparativement à trois (3) versements cette année, pour vous permettre une meilleure planification budgétaire en diminuant les montants des versements.

Le versement unique ou le premier versement devrait être effectué au plus tard le 26 février 2021.

LES CHEMINS, UN PATRIMOINE ET DE L'HISTOIRE !

Les cartes géographiques sont l'une des plus anciennes inventions humaines qui ont traversé le temps. Pour ma part, j'ai toujours trouvé leur lecture intéressante, car souvent on constate l'évolution historique du territoire.

En me basant sur les données Internet de « Map of the counties of Terrebonne, Two Mountains and Argenteuil 1861 », j'ai découvert que Mille-Isles se nommait auparavant Sainte-Angélique. Ce nom témoigne du passé seigneurial de Louise-Angélique, fille d'Eustache-Louis Lambert Dumont et épouse d'Antoine Lefebvre Bellefeuille.

Selon la revue Porc-épic de l'Association Historique de Morin-Heights, l'édition numéro 6 de juin 2004 mentionne que le chemin de Mille-Isles était à l'origine prénommé le chemin de la Côte Sainte-Angélique. Bien qu'il soit sur le plan officiel daté de 1881, ce chemin est devenu le chemin des Mille-Isles pour être finalement nommé aujourd'hui le chemin de Mille-Isles.

Notre Municipalité a été géographiquement divisée en plusieurs secteurs et l'utilisation du mot côte faisait partie de la toponymie de nos routes, avec raison. D'ailleurs, nous pouvons le constater avec la Côte Saint-Joseph et la Côte Saint-Eustache. De plus, à partir du chemin Cambria jusqu'au Canton de Morin (Morin-Heights), se trouvait la Côte Sainte-Marguerite, renommée le chemin Tamaracouta (voir l'édition de septembre) ainsi que la Côte Sainte-Angélique qui est maintenant le chemin de Mille-Isles.

Les époques s'enchaînent et d'autres changements firent apparition vers 1920 avec l'emploi du mot montée, notamment la route 329, qui était anciennement la montée Sainte-Agathe et la route 30.

Ginette Mayer

Page Facebook :
« Patrimoine bâti Mille-Isles »

LA VOIX DES LECTEURS

Vous avez une opinion à partager sur un sujet d'actualité ? Vous souhaitez favoriser une réflexion sur un débat de société ? L'Info Mille-Isles veut vous entendre.

Pour les prochaines publications, un espace sera réservé à une tribune libre, permettant aux résidentes et résidents de Mille-Isles de s'exprimer sur un sujet pertinent. Il s'agira d'un texte par parution, sélectionné par le Service des communications.

Faites-nous parvenir votre texte d'opinion de moins de 300 mots, avec nom et prénom, à l'adresse courriel suivante : dbelanger@mille-isles.ca.

**Seuls les textes respectueux et bien argumentés seront considérés.
Les propos tenus dans cette rubrique n'engagent que leurs auteurs.**

HORAIRE DES FÊTES DU BUREAU MUNICIPAL

Veillez noter que le bureau municipal sera fermé du **19 décembre 2020 au 3 janvier 2021** inclusivement.

Pour joindre le service des travaux publics pendant cette période, laissez un message téléphonique au 1 855 960-0699. Pour toute urgence, veuillez composer le 911.

NOËL DURANT LA COVID-19

Si l'on garde en tête que Noël est une période de joie, cette année, il faut s'organiser pour qu'elle soit célébrée autrement !

Voici quelques suggestions pour fêter Noël et le Jour de l'An tout en respectant les consignes et directives de la COVID-19 :

- Organiser ou participer à une rencontre virtuelle, en regroupant les membres de votre famille et vos amis :
 - envoyer à chacun une carte d'invitation virtuelle ;
 - imaginez-vous présent en personne à la fête et portez vos plus beaux atouts ;
 - faites participer vos invités en leur demandant de chanter, d'écrire un poème ou de raconter une histoire.
- Un Noël sans cadeau ? Pourquoi pas. Arrêtons de courir et revenons à l'essentiel. Plusieurs sites Internet proposent des alternatives afin de nous aider à fabriquer des objets, des produits ou offrir des soins de façon écologique ;
- Prendre le temps de célébrer avec les gens qui habitent avec vous :
 - préparer un repas original ;
 - jouer à des jeux de société ;
 - aller marcher dans la nature, glisser ou faites un feu sous les étoiles.
- Instaurer une nouvelle tradition ;
- Organisez-vous une soirée cinéma-pyjama et profitez des films classiques diffusés à la télévision ;
- Un Noël romantique en couple. C'est l'occasion idéale de prendre soin de l'être aimé.

Soyez créatif et prenez le temps de définir vos projets de célébration. Profitez de tous les moments et amusez-vous !

Nos meilleurs voeux pour un Noël plein de joie et une nouvelle année remplie de bonheur.

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

La Municipalité de Mille-Isles met à la disposition des citoyens une liste de services offerts par des organismes communautaires de la région. Que ce soit pour obtenir de l'aide ou des informations additionnelles sur les ressources alimentaires, les activités ou le soutien moral, nous vous invitons à contacter par téléphone Darina Bélanger au 450 438-2956 poste 2610, par courriel à dbelanger@mille-isles.ca ou à consulter le site Internet de la Municipalité dans le menu Loisirs et communauté sous l'onglet MRC d'Argenteuil.

DÉPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOËL

La fête de Noël est prévue pour le **dimanche 6 décembre 2020 à partir de 9 h 00**. En revanche, nous devons ajuster le déroulement de l'événement afin de respecter les consignes gouvernementales qui seront mises en place lors de cette journée. Il sera donc important de surveiller nos publications via notre page Facebook, notre site Internet ainsi que notre Infolettre de manière à recevoir tous les détails. Les familles inscrites à l'événement seront contactées par courriel ou par téléphone.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE POUR RECEVOIR UN CADEAU

Pour recevoir un cadeau lors de cette fête, inscrivez vos enfants âgés de 1 mois à 12 ans **avant le 17 novembre**. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site Internet de la Municipalité ou remplissez le coupon d'inscription ci-dessous et le retourner par courriel à dbelanger@mille-isles.ca, par la poste ou en personne au 1262, chemin de Mille-Isles, Mille-Isles, Québec J0R 1A0. Il est aussi possible de contacter par téléphone Darina Bélanger au 450 438-2958 poste 2610.

INSCRIPTION REQUISE AVANT LE 17 NOVEMBRE 2020

Nom de famille : _____

Adresse de la résidence : _____

Numéro de téléphone : _____

Courriel : _____

Nombre de personnes
présentes par famille :



Prénom de l'enfant Âge Sexe

RAPPEL SUR LE STATIONNEMENT

Il est interdit de stationner un véhicule sur un chemin public de la Municipalité en tout temps, du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante. Il est également interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public de façon à gêner la circulation au point de comporter un risque pour la sécurité publique.

CALENDRIER DES COLLECTES JANVIER 2021

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	 6	7	8	9
10	11	12	 13	14	15	16
17	18	19	 20	21	22	23
24	25	26	 27	28	29	30
31						

LÉGENDE



13 janvier 2021
Collecte de gros
objets.

CORPS CHORUS : COURS DE DANSE ET DE MISE EN FORME - RÉSERVATION OBLIGATOIRE

Session hiver, du 4 janvier au 25 mars 2020.

Places limitées afin de respecter la distanciation physique.



Au centre L'Autre Versant,
180, chemin Tamaracouta,
Mille-Isles

Information:
corpschorus.ca/cours

Inscription:
info@corpschorus.ca
ou
514 572-4287

LUNDI 10 h 00 : Rev + Flow 18 h 00 : REFIT 19 h 15 : Danse en ligne 1	MARDI 10 h 00 : REFIT 18 h 00 : Danse en ligne 2 19 h 15 : Rev + Flow
MERCREDI 17 h 30 : Danse 3 - 6 ans 18 h 30 : Danse 7 - 11 ans	JEUDI 10 h 00 : Danse en ligne 1 18 h 00 : Rev + Flow 19 h 15 : REFIT

HORAIRE DE LA PATINOIRE

➤ Hiver 2020 - Si la température le permet

	10 h à 13 h	13 h à 15 h	15 h à 17 h	17 h à 19 h	19 h à 21 h
JEUDI	Fermé	Fermé	Fermé	Hockey	Patin libre
VENDREDI	Fermé	Fermé	Fermé	Patin libre	Hockey
SAMEDI	Patin libre	Hockey	Patin libre	Hockey	Patin libre
DIMANCHE	Hockey	Patin libre	Hockey	Fermé	Fermé

➤ Temps des fêtes et la semaine de relâche - Si la température le permet

	10 h à 13 h	13 h à 15 h	15 h à 17 h	17 h à 19 h	19 h à 21 h
LUNDI	Hockey	Patin libre	Hockey	Patin libre	Hockey
MARDI	Patin libre	Hockey	Patin libre	Hockey	Patin libre
MERCREDI	Hockey	Patin libre	Hockey	Patin libre	Hockey
JEUDI	Patin libre	Hockey	Patin libre	Hockey	Patin libre
VENDREDI	Hockey	Patin libre	Hockey	Patin libre	Hockey
SAMEDI	Patin libre	Hockey	Patin libre	Hockey	Patin libre
DIMANCHE	Hockey	Patin libre	Hockey	Fermé	Fermé

Afin de profiter de la patinoire extérieure et de la maintenir en bon état, tout usager doit se conformer aux consignes émises par la Municipalité.